

# Séance du 5 juillet 2022

~~~~~

L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet, à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie du Seure sous la présidence de Monsieur Alain POTTIER, Président ; d'après les convocations en date du 28 juin 2022.

## Présents :

Délégués de Migron : Mme POTTIER Agnès, MM. POTTIER Alain et BUINIER Éric.

Délégués du Seure : Mme CHURLAUD Sylvie et M. ROUDIER Patrick.

Délégués de Villars les Bois : M. FAYS Dominique

Délégués absents : MM. CHASSERIEAU Philippe (pouvoir à Mme CHURLAUD Sylvie), BARUSSEAU Fabrice (pouvoir à M. Dominique FAYS) et CHALIFOUR Robert (pouvoir à M. Alain POTTIER).

Consultant présent : M. COUSIN Jean-Noël

Consultants absents : MM. HANCOCK Christopher, CHAGNEAU Louis et DAMIEN François.

M. Éric BUINIER a été nommé secrétaire de la séance.

## ===== **Ordre du Jour** =====

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 juin 2022
- Matériel
- Travaux en commun
- Création d'un emploi saisonnier
- Choix du plan de comptes M57
- Questions diverses

=====

### **1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 juin 2022**

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la réunion du 10 juin 2022 à l'approbation. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### **2- Matériel**

#### a) Goudronneuse :

Au moment de la mise en œuvre de la grave émulsion à Villars, un problème avec l'axe du vérin de la goudronneuse a nécessité une réparation immédiate chez M. Francis AUBOUIN à Migron.

#### b) Épareuse :

Comme convenu, la SAS Thouard a procédé au montage de l'épareuse SMA sur le tracteur de Villars début juillet. Mais elle n'a pu être attelée car elle est trop lourde et entraîne un trop fort déséquilibre. C'est pourquoi mercredi 6 juillet, ce broyeur va être assemblé au tracteur du Seure car il est équipé d'un empattement plus large, donc mieux adapté. D'ailleurs, le SMA restera attelé à ce tracteur jusqu'à la mi-octobre.

#### c) Balayeuse Urbanet :

Devant le manque de propositions de fournisseurs concernant l'achat d'un micro tracteur d'occasion, les membres de l'assemblée élaborent une nouvelle liste de détaillants de proximité (Tardy à St Hilaire de Villefranche ? Ford à Saintes ?). Madame Sylvie CHURLAUD rappelle que dans son email du 4 juillet, Monsieur Fabrice BARUSSEAU s'est porté volontaire pour « prospecter plus largement ».

### **3- Travaux en commun**

10 tonnes de grave émulsion ont été livrées à Migron le matin du 5 juillet.

Il est alors décidé de l'étendre avec le tractopelle les 7 et 8 juillet prochains avec 3 agents (Florian, David et Jean-Paul).

Le PATA a été réalisé

- à Villars les 20/21/22 et 23 juin
- au Seure les 27/28 et 29 juin

Mais la question se pose de savoir s'il sera nécessaire d'y recourir une autre fois.

M. Dominique FAYS aura besoin de la goudronneuse en novembre 2022 pour couvrir le sol du nouveau parking de la salle des fêtes et celui du terrain de boules constitués d'ombrières photovoltaïques.

### **4- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité :**

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Président expose également au Comité syndical qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien plus régulier des espaces verts (tonte, arrosage, taille, désherbage...) sur la commune de MIGRON. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Président propose au Comité syndical de créer, à compter du 6 juillet 2022, un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint technique territorial-Échelon 1- dont la durée hebdomadaire de service est de 21 heures (21/35ème) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 3 mois sur une période de 12 moi) suite à un accroissement saisonnier d'activité d'entretien des espaces verts sur la commune de MIGRON.

#### **Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide**

- De créer un emploi non permanent sur la commune de MIGRON relevant du grade d'Adjoint technique territorial-Catégorie C-pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 21 heures (21/35ème), à compter du 6 juillet 2022 pour une durée maximale de 3 mois sur une période de 12 mois.

- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 340, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2022.

### **5- Choix du plan de comptes M57**

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que par délibération du 2 mars 2022, Le SIVOM Migron-Villars les Bois-le Seure a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 après avoir obtenu l'avis favorable du comptable du trésor en date du 8 février 2022.

Dans ce cadre, la Direction Départementale des Finances Publiques précise qu'un plan de compte « simplifié » a été élaboré pour les collectivités de moins de 3 500 habitants qui ont toutefois la possibilité d'adopter le plan de compte M57 « développé ».

Considérant que cette norme comptable s'appliquera au budget du SIVOM-qui regroupe 1 232 habitants-

La collectivité peut adopter par délibération le plan de comptes M57 « développé ». À défaut d'indication, c'est le plan de comptes M57 « abrégé » qui s'appliquera.

Après avoir entendu Monsieur le Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de :

- adopter le plan de comptes M57 « abrégé ».

### **8- Questions diverses**

Monsieur le Président propose au maire de chaque commune de s'associer aux vice-présidents pour la réunion sur l'élaboration du RIFSEEP fixée à 18 heures le 7 septembre 2022.

Le prochain comité syndical est prévu le mercredi 7 septembre 2022 à 19h00  
à la mairie de Migron.

---

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 19 h 45 et ont signé au registre les membres présents.*

Le Président,  
Alain POTTIER

Le secrétaire,  
Éric BUINIER

Les Membres du comité syndical,

Dominique FAYS

Fabrice BARUSSEAU  
(pouvoir à Dominique FAYS)

Robert CHALIFOUR  
(pouvoir à Alain POTTIER)

Philippe CHASSERIEAU  
(pouvoir à Sylvie CHURLAUD)

Sylvie CHURLAUD

Patrick ROUDIER

Agnès POTTIER